

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

15 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Bâtiments scolaires endommagés par les inondations»	4
1.2	Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Évolution du chantier des bâtiments scolaires à la suite des inondations»	4
1.3	Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Renforts pour la reconstruction des bâtiments scolaires à la suite des inondations»	4
1.4	Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suite des inondations au niveau des bâtiments scolaires»	4
1.5	Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «État d'avancement des discussions avec les compagnies d'assurance»	4
1.6	Question de M. Laurent Léonard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivi des conséquences des inondations sur les bâtiments scolaires»	4
1.7	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mobilisation budgétaire pour assurer la gratuité dans l'enseignement»	13

- 1.8 Question de Mme Margaux De Re à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Allaitement dans la fonction publique»16
- 1.9 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Maintien ou non du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles»18
- 1.10 Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Appel à projets pour lutter contre les discriminations des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+)»20
- 1.11 Question de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Lancement d'un projet pilote avec l'entreprise d'économie sociale fix.brussels»22

2 Ordre des travaux

24

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

(M. Hervé Cornillie prend la présidence)

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Bâtiments scolaires endommagés par les inondations»

1.2 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Évolution du chantier des bâtiments scolaires à la suite des inondations»

1.3 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Renforts pour la reconstruction des bâtiments scolaires à la suite des inondations»

1.4 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suite des inondations au niveau des bâtiments scolaires»

1.5 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «État d’avancement des discussions avec les compagnies d’assurance»

1.6 Question de M. Laurent Léonard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivi des conséquences des inondations sur les bâtiments scolaires»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces six questions orales. (*Assentiment*)

M. André Antoine (cdH). – Outre le risque sanitaire qui pèse sur toutes les écoles de Wallonie et de Bruxelles, la rentrée scolaire a été particulièrement compliquée dans les zones touchées par les inondations catastrophiques de la

mi-juillet. Selon un inventaire réalisé par le gouvernement wallon, quelque 130 implantations scolaires, tous réseaux confondus, ont été peu ou prou touchées par ces terribles crues. Il y a, en outre, une inquiétude particulière pour une dizaine d'établissements où il fallait envisager soit une délocalisation soit l'installation de modules.

Grâce au travail continu des équipes sur le terrain, la rentrée de septembre s'est toutefois déroulée normalement presque partout. Dans certains cas, des activités scolaires ont été relocalisées ou des conteneurs ont été aménagés. Un chapiteau a même été loué pour remplacer une salle de gymnastique détruite par les eaux.

Récemment, la ministre Désir a déclaré que «toutes les écoles touchées par les inondations sont en mesure de rentrer aujourd'hui ou dans les prochains jours». Reconnaissons qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle pour ces enfants et leur famille, tous particulièrement éprouvés par cet été maudit. Quelle est la situation d'ensemble des bâtiments scolaires endommagés par les inondations? Quels moyens financiers avez-vous débloqués ou comptez-vous débloquer pour les établissements de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et ceux qui relèvent de l'enseignement libre, communal et provincial afin de les aider pour la location de conteneurs, les frais de nettoyage ou d'éventuels projets de reconstruction ou de rénovation lourde?

Monsieur le Ministre, tiendrez-vous compte du niveau de couverture des assurances pour compenser la différence entre le remboursement des assurances et le coût de la reconstruction? Quelles modalités comptez-vous retenir? Ne faudrait-il pas élaborer un décret pour tenir compte de cette nouvelle réalité? En effet, plusieurs projets ont déjà été validés par des collèges communaux. Je pense notamment à l'école de Bomal, où le bâtiment sera rehaussé grâce à la création de vides ventilés, afin d'éviter que l'eau pénètre à nouveau dans les classes en cas de crue.

Avez-vous mandaté une équipe d'experts pour évaluer plus en détail les conséquences des inondations sur le parc immobilier scolaire dans les régions sinistrées? Si oui, quels en sont les premiers enseignements? Hier, lors de la réunion de la commission de l'Éducation, la ministre Désir nous a annoncé d'autres mesures, telles que le contrôle de l'obligation scolaire, la modification des grilles scolaires et l'aménagement du comptage des élèves – uniquement dans les villes et communes de moins de 50 000 habitants.

Il semblerait que le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) ait formulé une série de propositions au gouvernement. Certaines vous concernent d'ailleurs. Quel a été le sort réservé à ces suggestions?

À ce stade, quel est le montant du budget déjà engagé? Quels sont les budgets nécessaires pour panser les plaies ouvertes par ces épouvantables inondations?

Faudra-t-il envisager un ajustement budgétaire pour couvrir ces dépenses extraordinaires? Devrons-nous ratifier une délibération budgétaire ou ces dépenses seront-elles reprises dans le budget de 2022? Face à ce terrible coup du sort, il me semble essentiel de dresser avec vous l'inventaire des difficultés rencontrées et des moyens dégagés dans ce cadre.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, des élèves fréquentent-ils à ce jour des structures modulaires à la suite de l'impossibilité de rentrer dans les bâtiments endommagés par les inondations de la mi-juillet? Disposez-vous d'un état des lieux exhaustif? Pouvez-vous nous le communiquer? Existe-t-il des écoles qui n'ont pas pu faire appel à ces structures modulaires? Si oui, les enfants ont-ils tous pu être accueillis par d'autres établissements?

Vous avez déclaré le 2 septembre dernier, en séance plénière, que le Fonds Écureuil pourrait être mis à disposition afin d'accélérer les travaux à réaliser. Il s'agit toutefois ici d'avances. Si des assurances devaient être totalement ou partiellement défaillantes, les pouvoirs organisateurs (PO) concernés devraient alors rembourser les fonds. Or la plupart d'entre eux ne pourront pas le faire. Vous aussi avez déclaré que le Fonds Écureuil avait été peu sollicité jusqu'ici. Ne serait-ce pas parce que les PO craignent de devoir rembourser eux-mêmes? La Communauté française ne devrait-elle pas garantir les fonds avancés? J'entends par là qu'elle devrait mettre tout en œuvre pour obtenir des assurances qu'elles assument leurs responsabilités, mais qu'en cas de défaillance de celles-ci, les PO seraient à l'abri de toute mauvaise surprise. Vous avez aussi évoqué en séance plénière la nécessité d'une solution plus structurelle que le recours au Fonds Écureuil. Pouvez-vous en dire un peu plus?

Un travail colossal doit être abattu pour que les enfants puissent réinvestir les bâtiments scolaires dans des conditions normales. Il s'agit d'avoir suffisamment de personnel pour en venir à bout au plus vite et au mieux. Avez-vous évalué les besoins en termes de personnel nécessaire afin d'entreprendre la reconstruction des bâtiments scolaires? Quelles sont les fonctions dont nous avons le plus besoin: architectes, experts, travailleurs qualifiés artisans ou autres? Ces besoins sont-ils actuellement satisfaits? Sinon, allez-vous débloquer des moyens financiers supplémentaires afin de recruter du personnel?

Un troisième volet de questions concerne l'impact de ces inondations sur l'évolution du chantier des bâtiments scolaires. Juste avant les vacances parlementaires, nous avons eu droit à la présentation du rapport d'enquête CLEF-WB relatif à l'état d'avancement de ce chantier. Cette enquête démontre que les besoins sont nombreux et qu'il y a encore énormément de travail et de moyens à consacrer à ce chantier. Au vu de tous les événements qui se sont produits, est-il nécessaire ou non de revoir les plans? Quel impact les inondations vont-elles avoir sur l'état d'avancement du chantier des bâtiments scolaires? Les prochaines étapes, prévues pour octobre et novembre, seront-elles atteintes dans les

temps? Les moyens déjà prévus pour le chantier seront-ils bien maintenus? Dans la négative, comment allez-vous réorienter les travaux? Enfin, l'affectation des fonds du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience européen pourrait-elle être revue à la suite des inondations?

Pour conclure, j'aborderai le volet des assurances. Lors de la séance plénière de rentrée du 2 septembre, vous avez également déclaré que les compagnies d'assurance s'étaient engagées à jouer leur rôle et qu'elles étaient prêtes à aider à la reconstruction et à la remise en état de fonctionnement des bâtiments scolaires. Selon vos propos, les discussions étaient alors en cours avec les compagnies. Un inventaire devait être établi au fur et à mesure et il fallait définir la part respectivement prise en charge par les assurances et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est évidemment important de pouvoir boucler toutes ces discussions au plus vite. Où en sont ces discussions? Y a-t-il un délai prévu pour conclure un éventuel accord avec les assurances? D'autres y sont déjà arrivés. Au vu des moyens budgétaires serrés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quel est votre objectif de répartition du financement entre les différents postes ministériels et les compagnies d'assurance?

M. Laurent Léonard (PS). – Comme je le disais il y a deux semaines dans le cadre du débat thématique en séance plénière, après la mobilisation de tous les niveaux de pouvoirs, des acteurs de terrain et de milliers de bénévoles pour répondre aux besoins immédiats, il est temps d'établir des mesures protectrices durables. Le moment est également venu de veiller à l'évolution des bâtiments scolaires ainsi qu'à l'élaboration et au suivi de politiques adéquates et coordonnées.

Grâce aux efforts déployés tout au long de l'été, la rentrée scolaire a pu avoir lieu, avec ou sans aménagement, dans la plupart des écoles. Certaines infrastructures doivent encore subir des travaux de rénovation et de reconstruction. Les répercussions des inondations se feront encore ressentir pendant des mois, pesant inévitablement sur le vaste chantier de la rénovation des bâtiments scolaires. Les questions restent nombreuses, car la situation est susceptible d'évoluer dans les prochaines semaines. De nouveaux dégâts causés par l'humidité seront certainement à déplorer.

Comme vous nous le disiez en séance plénière le 2 septembre, Monsieur le Ministre, au-delà des missions des assureurs et des avances accordées par le Fonds Écureuil, la Fédération Wallonie-Bruxelles aura un rôle à jouer pour apporter une aide complémentaire à certaines écoles et associations. Pour cela, il est nécessaire de connaître les besoins spécifiques de chaque établissement, en dressant un inventaire précis des dégâts, tout en gardant à l'esprit que de nouvelles dégradations pourraient apparaître.

Pouvez-vous dresser un état des lieux des infrastructures scolaires sinistrées? Un cadastre des bâtiments scolaires touchés a-t-il été réalisé afin de prévoir des aides spécifiques ou structurelles complémentaires? Sinon, quand ce cadastre sera-t-il élaboré? Les interventions dans les écoles s'inscriront-elles dans le chantier de rénovation des bâtiments scolaires? Où en sont les discussions avec le gouvernement pour solliciter le Fonds social européen (FSE)?

Maintenant que tous les élèves des enseignements primaire et secondaire ont repris le chemin de l'école, quel est le calendrier prévu pour établir un relevé du nombre d'élèves dont la rentrée a été compromise? Combien de classes ont-elles été délocalisées dans un autre établissement? Combien de classes ont-elles dû organiser un enseignement à distance?

Enfin, le Fonds Écureuil a été très peu sollicité jusqu'à présent. Dans quelle mesure les établissements scolaires et les pouvoirs organisateurs sont-ils informés des mécanismes d'aide? Comment sont-ils accompagnés dans les procédures à suivre? Que se passera-t-il si le Fonds Écureuil venait à être épuisé?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je vais répondre globalement à ces questions portant sur les inondations. Cela permettra de faire un point transversal sur la situation et sur les actions à mener pour la solutionner.

Comme je l'ai indiqué lors de la dernière séance plénière, quelque 130 implantations scolaires ont été touchées par ces inondations, et ce, à des degrés divers allant de dégâts mineurs à des déclassements complets de bâtiments. Dans les premières semaines qui ont suivi ces événements, nous sommes restés en contact permanent avec les acteurs de terrain afin d'évaluer la situation et de répondre aux besoins et demandes qui nous étaient adressées. Toutefois, au vu de la situation vécue par les directions d'écoles, il aurait été peu opportun de les presser pour connaître avec précision l'étendue des dégâts et en faire une évaluation financière. Il fallait d'abord régler le problème. Nous avons tout de même pu récolter certaines informations, mais celles-ci n'ont pas suffi à évaluer le coût total que représenteront les inondations pour nos établissements. À ce stade, les informations les plus précises nous viennent du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qui a estimé les dégâts pour ses bâtiments à un peu plus de 9 millions d'euros.

La préparation de la rentrée fut vraiment difficile pour les pouvoirs organisateurs (PO) et je tiens à les remercier pour leur attitude exemplaire dans ces circonstances. La rentrée étant derrière nous, nous sommes revenus vers les PO afin d'obtenir des données plus précises concernant l'évaluation financière des dégâts, le montant de l'intervention des assurances, les mesures déjà prises, etc. Nous attendons les résultats dans les jours qui viennent afin de pouvoir évaluer précisément l'impact des inondations et ainsi calibrer au mieux notre réponse à

cette catastrophe.

Concernant le nombre d'élèves qui ont dû être délocalisés, passer en enseignement hybride ou changer d'établissement, nous ne disposons pas encore des chiffres définitifs. En effet, ceux-ci sont très compliqués à obtenir sans un comptage école par école. Un certain glissement est donc encore possible en fonction du choix définitif des parents. C'est pour cette raison que les services de l'inspection sont chargés, durant le mois de septembre, d'effectuer ces comptages en priorité dans les établissements touchés, afin d'évaluer les mouvements d'élèves entre établissements. Ces comptages permettront également d'évaluer la nécessité ou non de suspendre le comptage dans certains établissements afin de garantir à ces derniers qu'aucune diminution de leurs frais de fonctionnement ne sera appliquée.

Concernant ces frais de fonctionnement, nous n'avons à ce jour reçu aucune demande d'intervention pour les suppléments que certains PO auraient eu à supporter à la suite de la mise en œuvre d'actions de solidarité. Une intervention sera probablement prise en charge par les communes elles-mêmes dans le cadre des frais liés à la mise en œuvre de leur propre réponse à l'urgence. Toutefois, si de telles demandes devaient être formulées auprès du gouvernement, j'y serais ouvert et évaluerais alors la possibilité d'intervenir pour soutenir l'ensemble des établissements qui ont fait preuve d'une grande solidarité.

Quant aux moyens déjà débloqués ou à venir, je considère qu'il ne faut pas mélanger les dossiers ni négliger notre action structurelle pour répondre à une urgence exceptionnelle. Dès lors, nous ne souhaitons pas réorienter les crédits du Plan de relance européen affectés au chantier des bâtiments scolaires, mais plutôt apporter une réponse et des moyens spécifiques. Une catastrophe de cette ampleur le nécessite.

Après ces événements, nous avons très rapidement instauré un mécanisme d'avance de trésorerie. Nous devons réagir – et nous l'avons fait! – très vite pour donner à ces différents PO la possibilité d'utiliser ce mécanisme doté de cinq millions d'euros. Ce dernier pourra, s'il est épuisé, être réalimenté.

Nous en sommes très loin puisque, à l'heure actuelle, aucun PO n'a fait appel à ce mécanisme. Parmi les raisons de ce non-recours au mécanisme évoquées par les fédérations de PO, on peut citer le fait que les compagnies d'assurances ont décidé, dans un premier temps, de verser elles-mêmes des avances, ou encore que les coûts engendrés pour assurer la rentrée étaient relativement supportables grâce aux trésoreries existantes ou grâce à ces avances d'assurances. Ces dernières ont permis de financer une série d'aménagements temporaires. Il est probable que les demandes interviendront dans un second temps, une fois que les PO devront engager des dépenses plus conséquentes en vue de la rénovation pérenne des bâtiments touchés.

Par ailleurs, le gouvernement a validé le principe d'un mécanisme de subventions rapide doté de 3 millions d'euros, afin de couvrir les petits aménagements qui ont été supportés par les PO en vue d'assurer la rentrée, ou de faire réaliser des tests de sécurité et de salubrité. En effet, dans de nombreux cas, ces aménagements temporaires et tests ne sont pas pris en charge par les assurances. Par conséquent, il nous semble naturel d'intervenir sur ces coûts. Une circulaire à ce sujet devrait d'ailleurs être envoyée à tous les établissements dans les jours qui viennent.

Ce n'est pas l'essentiel. Le gouvernement m'a également chargé de proposer un mécanisme de subventions plus structurant qui devra venir en complément de l'intervention des assurances, et ce, afin que les PO n'aient pas à supporter le solde des coûts qui ne serait pas pris en charge par les assurances. Ce mécanisme devra être calibré en fonction des informations précises sur les dégâts et sur les interventions potentielles des assurances. Il est important de souligner que ce mécanisme concernera des travaux plus conséquents et nécessitant un temps de réalisation plus important.

Il est sans doute moins urgent de mettre celui-ci en œuvre et nous pouvons donc nous permettre d'«attendre» d'avoir une vue précise de la situation pour être certains de répondre à tous les cas de figure. Ce mécanisme fera d'ailleurs le lien avec le Fonds Écureuil, au moyen duquel les avances sont octroyées. Le mécanisme d'avances prévoit en effet que si un PO se trouve en défaut de remboursement, la Fédération Wallonie-Bruxelles assumera à sa place le remboursement au Fonds Écureuil. En outre, le remboursement peut s'effectuer sur les subventions futures, l'objectif n'étant bien entendu pas de priver les PO de leurs subventions structurelles. Ce sont bien les subventions issues de programmes à mettre en œuvre qui seraient visées. Quelque part, l'opération serait donc neutre pour les PO. Ne disposant pas d'informations précises sur l'évaluation des dégâts et des interventions des assurances, il n'est actuellement pas possible de vous communiquer le montant des moyens qui seront débloqués en plus de ceux déjà cités.

Il en découle que des moyens pourraient probablement être obtenus par le biais du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). Des discussions sont en cours à ce sujet avec les différents niveaux de pouvoir concernés. Dans un premier temps, nous devons évaluer financièrement les dégâts et communiquer ces estimations à l'Europe. Le montant des dégâts causés par ces inondations – considérées comme catastrophe nationale et non régionale – s'élèverait à 2,8 milliards d'euros. Il faudra voir le montant qu'il sera possible de dégager, mais cette somme considérable tiendrait a priori compte du coût global des dégâts occasionnés par la catastrophe. La distinction entre catastrophe nationale et régionale a son importance, car le pourcentage du coût total que prend en charge le FSUE diffère en fonction de cette qualification. Comme les autres entités, nous récoltons donc actuellement les informations qui nous permettront

de justifier cette demande auprès de l'Europe.

L'intervention maximale cumulée des assurances a déjà été fixée en concertation avec le pouvoir fédéral et la Région. Nous désirons aujourd'hui connaître le montant de leur intervention dans chaque dossier, et ce, au regard du contrat d'assurance souscrit par les différents PO. Ce sont en effet ces contrats qui cadreront l'intervention en fonction de l'application ou non d'un taux de vétusté, d'un plafond d'intervention et d'autres critères de ce type. Cette évaluation a toute son importance puisqu'elle définira également la part que nous pourrions devoir prendre en charge afin de soulager les PO. Malheureusement, nous ne sommes pas compétents pour influencer sur les assureurs.

Madame et Messieurs les Députés, je peux vous assurer que le chantier de la rénovation des bâtiments scolaires et ses délais d'avancement ne seront en rien influencés par la catastrophe. Celle-ci ne doit ni amoindrir notre ambition structurelle ni retarder la mise en œuvre de notre réforme. Celle-ci est plus que jamais nécessaire. À ce stade, nos services ne nous ont fait part d'aucune demande de renforcement de personnel afin d'assurer la gestion de la crise, mais nous y restons attentifs et ferons tout pour apporter la réponse la plus efficace possible.

Il est trop tôt pour entreprendre la réalisation d'études sur les conséquences des inondations et les éventuelles adaptations à apporter à nos infrastructures. En effet, il faut laisser le temps aux pouvoirs locaux concernés de se retourner afin de déterminer quelles sont les zones à risque et d'évaluer le niveau de ce risque. Ce n'est que sur la base d'analyses de ce type que nous pourrions juger de manière opportune de la manière de faire évoluer nos implantations et leurs abords. Toutefois, je peux vous assurer que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, avec l'ensemble des acteurs de terrain, pour nous adapter après cette épreuve. À l'instar de ce que nous avons mis en œuvre avec le Plan de relance européen à la suite de la crise sanitaire, nous allons essayer de retirer le positif de cette expérience.

M. André Antoine (cdH). – J'imagine qu'il est effectivement difficile pour vous, Monsieur le Ministre, de déjà établir un budget et une facture pour entamer la reconstruction et pour parer aux conséquences des inondations. De ce fait, je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet en temps voulu.

En revanche, dans l'immédiat, j'aimerais comprendre les quelques chiffres que vous nous avez transmis. Vous évoquez 9 millions d'euros pour les dégâts dans les bâtiments relevant de WBE. Est-ce WBE qui joue le rôle d'assureur propre? Ou alors y a-t-il un assureur tiers? Quel est le degré de couverture assuré par l'assureur tiers? Quels seront les coûts pour WBE et pour les autres réseaux qui disposent également d'assureurs tiers? Toutefois, vu la vétusté et l'amortissement, il faudra que les réseaux acquittent des soldes.

Il n'y a pas d'avance de trésorerie. De toute façon, il doit y avoir un remboursement. Le Fonds Écureuil doit se retrouver avec son montant initial en fin d'année. Sinon, cela pénalise la Fédération au niveau des normes SEC.

J'ai noté que 3 millions d'euros ont été utilisés pour les «petits aménagements». Proviennent-ils d'avances sur les dotations et subventions dues aux écoles, avances que vous avez mobilisées prématurément? Est-ce que cet argent devra être remboursé ou non? S'agit-il d'une nouvelle inscription budgétaire?

Il faudra prévoir des budgets pour les bâtiments scolaires. En 2022, ces bâtiments bénéficieront-ils d'un taux de subvention préférentiel ou s'inscriront-ils dans la formule ancienne, avec un fonds de garantie pour les uns et une dotation pour les autres? Ou alors trouverez-vous votre inspiration au niveau du Plan de relance? Je n'ai pas entendu de réponse sur le dispositif d'intervention pour les bâtiments scolaires. Je retiens que 3 millions d'euros maximum ont été engagés à ce stade.

La photographie que vous avez faite de la situation est très rapide et incomplète. Je reviendrai vers vous pour l'étoffer dans les prochaines semaines.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, il convient effectivement de remercier l'ensemble des acteurs de l'école qui ont mobilisé toutes les énergies pour préparer cette rentrée, sans que les enfants en pâtissent. Cela démontre que la solidarité n'est pas un vain mot en Belgique.

D'après vos propos, je comprends qu'on a paré au plus pressé jusqu'à présent et que les arbitrages sur les montants budgétaires plus importants viendront dans un second temps. Nous aurons donc l'occasion d'en discuter lors des futurs travaux de notre commission.

À propos des assurances, toutes les écoles sinistrées semblent suivre le processus habituel des compagnies qui calculent le montant des dédommagements qu'elles estiment devoir rembourser. Cependant, vu l'ampleur de la catastrophe et l'étendue des besoins répertoriés, je voudrais qu'on insiste auprès de ces compagnies d'assurance, qui sont loin d'être désargentées, afin qu'elles contribuent de manière plus substantielle que les dédommagements habituels. On sait que ces compagnies disposent de bien plus de moyens que ce qu'elles déclarent. Monsieur le Ministre, en tant qu'homme de gauche, vous avez des convictions et la possibilité d'essayer d'obtenir des dédommagements bien plus élevés que ce que les compagnies d'assurances ont accordé jusqu'à présent. Nous suivrons ce dossier avec attention.

M. Laurent Léonard (PS). – Monsieur le Ministre, certains jugent vos réponses incomplètes, ce que je peux comprendre, car le timing est parfois un peu juste pour rentrer certains documents, par exemple les devis et les avis des experts.

Quant au comptage, nous savons que les nombres seront définitifs à la fin du mois de septembre, car c'est à ce moment-là qu'interviendront les calculs. Vous devez bien entendu vous concerter avec votre collègue dont je ne doute pas de la souplesse.

Je tiens à vous dire que je suis satisfait de vos réponses portant sur les avances de trésorerie. Nous savons que les assurances ont déjà fait une partie du travail. Je me réjouis du fait que ce dispositif puisse durer dans le temps, car, comme vous l'avez dit, les demandes risquent d'être plus importantes par la suite.

Enfin, je voudrais vous remercier pour la rapidité de vos interventions aussi bien dans l'urgence que pour le suivi des dossiers. Je me réjouis également du fait que le chantier des bâtiments scolaires ne soit pas mis à mal. En dépit des difficultés auxquelles doit faire face l'ensemble du gouvernement, vous allez pouvoir réaliser quelque chose d'assez inédit. Je voudrais vous encourager pour la suite et rappeler que nous serons à vos côtés.

(M. Laurent Léonard, président, reprend la présidence)

1.7 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mobilisation budgétaire pour assurer la gratuité dans l'enseignement»

M. André Antoine (cdH). – La gratuité est souvent abordée sous l'angle des valeurs et des principes, mais rarement sous l'angle budgétaire. Je profite donc de la rentrée scolaire pour faire le point avec vous sur ce sujet, Monsieur le Ministre.

Du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte de New York) à notre Constitution, en passant par plusieurs décrets adoptés par notre Parlement, comme le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions»), plusieurs textes légaux ou réglementaires promeuvent ou imposent la gratuité scolaire, sous différentes formes et avec quelques exceptions. L'article 24 de la Constitution dispose que «l'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire». Reste évidemment à déterminer ce que couvre le concept de gratuité.

Dans cet esprit, le Pacte pour un enseignement d'excellence avait inscrit, sous l'égide du précédent gouvernement et en particulier de la ministre Schyns, l'objectif prioritaire d'instaurer une gratuité progressive dans l'enseignement maternel puis dans les premières années de l'enseignement fondamental, jusqu'à aboutir à une démocratisation plus large de notre enseignement. Tout cela est consigné dans l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Depuis plusieurs années, différentes majorités politiques ont œuvré, avec les moyens disponibles, à étendre au maximum l'accessibilité de l'enseignement pour tous les enfants, quel que soit le réseau scolaire fréquenté. Bien entendu, il est incontestable que les écoles, selon leurs pouvoirs organisateurs, disposent de plus ou moins de moyens financiers pour assurer la gratuité tant espérée. L'enseignement fondamental libre y consacre 600 euros, l'enseignement fondamental du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) 1 200 euros et l'enseignement officiel subventionné 1 500 euros, contributions communales incluses. Pour parvenir à la gratuité, les ressources, bien qu'elles proviennent de contributions publiques, sont donc très différentes selon les cas,

chaque année, à la fin du mois août, la Ligue des familles et plusieurs fédérations d'associations de parents relèvent des disparités incompréhensibles en ce qui concerne les frais scolaires. Elles vous ont déjà interpellé à ce sujet, Monsieur le Ministre.

Depuis cette année, la gratuité s'étend désormais à la troisième année maternelle, grâce à une subvention spécifique fixée à 61 euros par enfant en 2021. C'est une belle évolution. Selon mes informations, le budget consacré à cette mesure s'élève à 9,9 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pouvez-vous le confirmer?

Grâce à ce montant, les écoles concernées peuvent offrir aux élèves les fournitures classiques, telles que des crayons, des marqueurs, de la peinture, des jeux ou du matériel de bricolage. Pour le reste, le montant réclamé pour les activités sportives et culturelles ne peut dépasser 45,75 euros par an et par enfant. La contrainte qui pesait sur les parents est donc allégée, puisque leur contribution aux frais scolaires est désormais strictement limitée et contrôlée.

Monsieur le Ministre, quelles sont les dispositions financières récemment adoptées par WBE? En ce qui concerne les objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence, quels sont les engagements budgétaires pris par la ministre Désir vis-à-vis des autres réseaux? Je vous demande ces chiffres afin que nous puissions apprécier les efforts consentis pour tendre vers la gratuité.

Par ailleurs, avez-vous établi un plan pluriannuel pour aboutir à la gratuité tout en préservant la liberté d'enseignement? Instaurer la gratuité dans la totalité de l'enseignement fondamental, comme le souhaite la Ligue des familles, exigerait 16 millions d'euros supplémentaires. Confirmez-vous ce chiffre?

J'ai également relu l'accord politique que vous avez négocié et dont vous êtes le gardien. Alors que nous sommes déjà pratiquement à la moitié de cette législature, la DPC prévoit la gratuité progressive des garderies, y compris celles du temps de midi, pour les familles à bas revenus, les familles monoparentales, les familles nombreuses.

Il s'agit donc d'un vaste chantier. Les besoins sont importants, l'attente des parents est grande. Une mise en œuvre progressive de la gratuité est certes nécessaire, mais nous avons besoin d'avoir une vision claire du pilotage budgétaire de cette mesure et de connaître les moyens déjà engagés ainsi que ceux qui le seront d'ici la fin de la présente législature. Ce point vous concerne directement, puisqu'il vous revient, dès l'élaboration du budget, d'indiquer à vos collègues les contraintes qui pèsent sur les exercices futurs. J'espère que vous prévoirez, dès le début du conclave budgétaire prévu lundi prochain, les nouvelles étapes du chemin vers la gratuité pour l'année 2022. J'attends donc de vous des chiffres plutôt que des définitions d'objectifs.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Garantir à tous les enfants l'accessibilité la plus large possible à l'enseignement est une mission qui n'incombe pas uniquement à WBE. Cet objectif transparaît clairement dans la DPC. Toutefois, mes réponses se limiteront aux actions prises par WBE.

En ce qui concerne la gratuité, WBE applique la législation applicable à tous les pouvoirs organisateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs mesures en faveur de la gratuité de l'enseignement obligatoire, et spécifiquement de l'enseignement maternel, sont entrées en vigueur dès la rentrée scolaire de 2020. Aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu dans l'enseignement maternel, primaire, secondaire, ordinaire ou spécialisé. Dans l'enseignement maternel, des plafonds fixent le montant total maximal, toutes taxes comprises, qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'études ou un groupe d'années d'études. Ces plafonds s'appliquent aux activités culturelles et sportives ainsi qu'aux séjours pédagogiques avec nuitées, déplacement compris, inscrits dans le projet pédagogique ou d'école.

Deux plafonds sont fixés pour l'année 2021-2022: pour les activités scolaires, culturelles et sportives inscrites dans le projet pédagogique ou le projet d'école, déplacements compris, le montant demandé à chaque élève euros ne peut dépasser 45,75 euros par année scolaire; pour les séjours pédagogiques avec nuitées, déplacement compris, le montant réclamé à chaque élève ne peut excéder 101,67 euros pour toute la durée du cursus maternel. L'indexation annuelle de ces montants est prévue.

De plus, depuis le mois de septembre 2019, les écoles ordinaires et spécialisées organisant le niveau maternel bénéficient d'une subvention spécifique à la gratuité destinée prioritairement à l'achat de fournitures scolaires, c'est-à-dire tout le matériel nécessaire pour atteindre les compétences définies dans le référentiel des compétences initiales.

Cette subvention peut également couvrir les frais scolaires liés à organisation d'activités scolaires culturelles et sportives ou de séjours pédagogiques avec nuitées.

tées, en ce compris les frais liés aux trajets vers le lieu de visite et le droit d'entrée. WBE fera respecter avec la plus grande vigilance les dispositions de régulation relatives à la gratuité de l'enseignement.

Dans le cadre de la négociation du contrat de gestion de WBE, le Conseil WBE proposera au gouvernement des dispositions lui permettant d'organiser ce contrôle. Ce sera aussi l'occasion d'entamer les discussions autour du plan pluriannuel.

M. André Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, vous m'avez répondu en tant que ministre de tutelle de WBE, et non en tant que ministre du Budget. Vous n'avez rien dit au sujet des sommes exposées dans les budgets de 2021 ou de 2022. J'aurais aimé que vous confirmiez les montants de 9 et 16 millions d'euros que j'ai cités et que vous m'en disiez plus à propos de la planification.

Au niveau de l'enseignement fondamental, WBE est qu'un modeste réseau. C'est surtout dans l'enseignement secondaire qu'il occupe une place prépondérante. Vous ne donnez aucun éclairage budgétaire, aucune lecture transversale. Je suis donc contraint d'aller frapper à une autre porte pour obtenir des réponses.

Au passage, je ne comprends pas que vous jetiez un voile pudique sur ces chiffres. Je comptais justement saluer les progrès réalisés. L'obligation de gratuité englobe désormais la troisième année maternelle; elle sera étendue à la première année primaire en septembre 2022. C'est à mettre au crédit de votre gouvernement. Malgré cela, vous ne dévoilez aucun chiffre. J'en suis frustré et navré.

1.8 Question de Mme Margaux De Re à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Allaitement dans la fonction publique»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Un peu partout, des femmes se font régulièrement interpellier parce qu'elles allaitent leur bébé en public. Reprendre le chemin des loisirs et du travail après l'accouchement peut parfois être difficile, notamment pour les mères qui souhaitent allaiter. Presque rien n'est mis en place pour permettre de nourrir son bébé quand il en a besoin et dans des conditions adéquates. L'allaitement devrait pourtant être rendu possible pour toutes les mères qui le souhaitent. Les femmes concernées devraient pouvoir le faire de manière confortable et surtout sans être ensuite victimes de discriminations, y compris au travail. Confiner l'allaitement à l'espace privé reviendrait à y confiner les femmes et leur bébé; ce n'est pas le message que nous souhaitons communiquer à la population.

Deux dimensions sont importantes dans la question de l'allaitement. La première concerne la santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recom-

mande l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois. Elle conseille ensuite une alimentation sous la forme de panade jusqu'à l'âge de deux ans. La deuxième dimension est d'ordre culturel et vise à intégrer l'allaitement dans l'espace public ainsi que dans tous les lieux précités. Il s'agit là d'une façon de normaliser cet acte et de changer l'image qu'en a la société. Le fait d'allaiter son bébé est perçu comme un acte choquant et sale. Ce n'est absolument pas en accord avec la réalité. Je trouve cela ironique, surtout vu certaines images qui exposent le corps des femmes et qui sont affichées dans les rues.

Madame la Ministre, existe-t-il des dispositions par rapport au congé d'allaitement dans la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont les aménagements horaires et de l'espace qui ont été effectués afin de rendre possible l'allaitement au travail pour nos travailleuses? Menez-vous, au sein de votre cabinet, une réflexion plus globale sur l'accompagnement et la place des mamans dans la fonction publique en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, votre question me touche d'autant plus que je suis grand-père depuis quelques mois. Je suis donc sensible à cette problématique.

La réglementation communautaire prévoit la possibilité pour l'agente qui le souhaite de solliciter des pauses d'allaitement afin d'allaiter son enfant et de tirer son lait. Ces pauses sont d'une durée d'une demi-heure et peuvent être prises une fois sur la journée pour les travailleuses employées à temps partiel et deux fois pour les travailleuses employées à temps plein. Bien que la réglementation ne le prévoit pas explicitement, l'administration donne la possibilité aux mères d'arriver une demi-heure plus tard au travail si elles souhaitent allaiter leur enfant le matin. Au sein des locaux de l'administration, un endroit est mis à la disposition des mères allaitantes afin qu'elles aient la possibilité de se reposer en position allongée dans des conditions appropriées. Les mères ont droit à ces pauses d'allaitement durant une période de douze mois à compter de la naissance de l'enfant.

Des mesures spécifiques aux mères ne sont pas à l'ordre du jour, mais un accord a été trouvé en juillet dernier avec les organisations syndicales pour adopter une série de modifications réglementaires visant à soutenir la parentalité. Il est ainsi prévu que le nombre de jours de congé pour force majeure permettant de s'occuper d'un enfant de moins de douze ans affecté par une maladie ou victime d'un accident soit porté à seize jours par an. De même, le nombre de jours de congé de naissance sera porté à vingt jours à compter du 1^{er} janvier 2023. Quant au congé d'adoption, il sera augmenté graduellement d'une semaine tous les deux ans afin d'atteindre onze semaines en 2027. Ces éléments de réponse concernent la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui complète celle que vous m’avez récemment apportée lorsque je vous ai interrogé au sujet du harcèlement. Je me réjouis de ces avancées et de constater que la situation continue d’évoluer. Il est également très intéressant de tenir compte à la fois des horaires et des lieux, car il n’est pas évident d’allaiter au bureau lorsque l’on ne dispose pas d’un endroit pour le faire.

1.9 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Maintien ou non du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (cdH). – Il apparaît très clairement que le télétravail reste recommandé pour les services publics fédéraux (SPF) situés en Région de Bruxelles-Capitale. J’en veux pour preuve la récente circulaire de Mme De Sutter, même si elle s’inscrit dans un contexte où le Comité de concertation (Codeco) lui-même a levé la forte recommandation du télétravail, avec un assouplissement également d’application pour les SPF.

Cependant, dans cette approche et dans la circulaire de Mme De Sutter, il est mentionné, très clairement et explicitement, que le télétravail reste fortement recommandé à Bruxelles et que se couvrir le nez et la bouche avec un masque buccal reste obligatoire dans les espaces publics. Dès lors qu’il en est ainsi pour les fonctionnaires des SPF, ma question s’impose d’elle-même: qu’en est-il, Monsieur le Ministre, de la situation des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont la résidence administrative est en Région de Bruxelles-Capitale? Qu’en est-il du personnel administratif des écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) aussi situées sur le territoire bruxellois? Y a-t-il une obligation du port du masque lorsqu’il y a des déplacements? Les distances de sécurité d’un mètre et demi ainsi que les autres mesures sanitaires sont-elles toujours d’application?

Une formule de télétravail est-elle retenue pour les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou bien existe-t-il une formule hybride, qui a tendance à de plus en plus se développer? Par exemple, un responsable de la société Candriam m’a expliqué que, dorénavant, c’était trois jours de télétravail et deux jours en présentiel. Qu’en est-il au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sachant qu’au niveau fédéral, le taux de télétravail était encore de 85 % jusqu’à la fin des vacances d’été? C’est donc dire à quel point le télétravail s’est enraciné dans la fonction publique. Comment allez-vous apprécier l’évolution et, dès lors, comment allez-vous en tirer les conséquences pour les critères? Attendez-vous une recommandation du Codeco ou avez-vous votre propre monitoring? C’est une première question.

Ma deuxième concerne les indemnités pour le télétravail. Le SPF Finances et l’Office national de sécurité sociale (ONSS), au niveau fédéral, ont pris position

et ont octroyé à leurs agents en télétravail depuis le début de la pandémie une prime de 129,48 euros par mois, et pour la période d'avril à juin 2021, une autre prime de 144,31 euros. À cela s'ajoutent 20 euros par mois pour l'usage d'un ordinateur personnel et 20 euros par mois pour internet. Cela signifie que, au niveau fédéral, il était possible de recevoir 184 euros jusqu'en juin, et durant les premiers mois 169 euros, si les deux conditions évoquées précédemment étaient respectées.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, l'intervention a été harmonisée depuis le 1^{er} janvier 2021, avec une prime de 35 euros. Pourquoi des personnes perçoivent-elles d'un côté 129 euros plus 40 euros, et de l'autre que 35 euros, alors qu'elles travaillent dans un même environnement, dans un même contexte de fonction publique? Ces personnes sont parfois même amenées à utiliser leur propre matériel et à payer des frais supplémentaires.

Si le télétravail perdure, même s'il est moins répandu, comptez-vous tenter, progressivement, d'aligner les primes régionales et communautaires sur les primes fédérales? Une telle différence de traitement est en effet peu compréhensible. Je crains qu'il n'y ait, à un moment donné, une réaction syndicale en raison de la disparité de ces primes pour le télétravail.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la fonction publique communautaire a entamé, depuis le début du mois septembre, un déconfinement progressif de ses services. L'objectif est de faire revenir à mi-temps le personnel qui prestait encore exclusivement en télétravail. Il n'est pas prévu, à ce stade, d'établir une quelconque différence entre les services qui se situent à Bruxelles et ceux qui se situent en Wallonie. Par conséquent, mes réponses valent pour les deux Régions.

Le retour au ministère de la Communauté française s'organise à une date fixée entre le 1^{er} et le 30 septembre, sur décision de la hiérarchie de chaque service. Le personnel devra revenir sur le lieu de travail à mi-temps, à répartir sur une période de référence de quatre semaines, avec au moins un jour de présence par semaine. Il va de soi que l'application des gestes barrières est maintenue lorsque les agents se présentent sur le lieu de travail. Concrètement, le télétravail reste donc obligatoire à mi-temps pour les fonctions qui le permettent.

Au niveau des services centraux de WBE, le personnel administratif a la possibilité de prester deux jours de télétravail par semaine, sauf impératif de continuité du service. Nous n'avons pas, à ce jour, planifié de date à laquelle les membres du personnel pourront revenir à temps plein sur le lieu de travail. Néanmoins, ils veilleront à suivre les recommandations des autorités compétentes.

Dans cette perspective, le gouvernement a décidé de prolonger les mesures relatives à l'organisation du travail applicable dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 jusqu'au 31 octobre de cette année. Une éventuelle prolongation ou adaptation des mesures sera envisagée pour cette échéance. L'indemnité de 35 euros pour le personnel en télétravail est naturellement maintenue.

Les enseignants du réseau WBE ont pu reprendre l'année scolaire sans avoir recours à l'hybridation. Les enseignants prestent devant leur classe et la seule différence régionale est l'utilisation de masques protecteurs à Bruxelles, mais pas en Wallonie. Cette reprise totale en présentiel concerne les heures prestées en classe, chaque direction d'établissement peut organiser le travail collaboratif et le travail en classe en recourant, si nécessaire, au télétravail.

M. André Antoine (cdH). – J'essaie de synthétiser votre réponse, Monsieur le Ministre, pour bien comprendre. D'abord, entre les lieux de travail en Wallonie et à Bruxelles, la différence est le port du masque – pour faire bref. Ensuite, dans les deux cas, les agents peuvent faire un mi-temps en télétravail là où c'est possible. Cela veut-il dire deux jours de présentiel et trois jours de télétravail? Dès lors, les 35 euros que vous avez cités seront-ils partagés au prorata de ces trois et deux jours de télétravail et de présentiel?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Ce point n'est pas encore réglé.

M. André Antoine (cdH). – Ce n'est pas encore réglé? Est-ce à dire alors que les 35 euros seraient acquis, même si le télétravail se résumait à trois jours? Ce serait une bonne nouvelle, et j'incite le gouvernement à y réfléchir. Car dans le train, ça jase et ça cause. Inutile de vous dire, Monsieur le Ministre, qu'entre les personnels fédéraux, communautaires et régionaux, cette prime est un sujet de conversation très important. Lorsque les uns ont 35 euros et que les autres ont six fois plus quand ils viennent à Bruxelles, cela pose évidemment un problème. Je note que la décision n'est pas prise sur le prorata, que c'est bien deux jours de présentiel et trois jours en télétravail et que tout cela vaut jusqu'au 31 octobre. J'aurai alors le plaisir de remplir à nouveau l'austère devoir du contrôle démocratique.

1.10 Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Appel à projets pour lutter contre les discriminations des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+)»

M. Hervé Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé au début du mois de septembre le lancement d'un appel à projets d'un montant total de 300 000 euros. Il vise à lutter

contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes. Je me réjouis de cette décision.

L'actualité en Belgique et ailleurs ne cesse de nous rappeler que les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+) demeurent les cibles de discriminations et de violences, tant verbales que physiques et psychologiques. Lors de la rédaction de cette question, nous n'étions pas encore au courant des deux situations dramatiques qui ont fait les titres de presse: les autocollants anti-communauté arc-en-ciel à Anvers et l'agression du journaliste Riadh Bari en rue à Bruxelles.

Si nous voulons mener une action contre ce phénomène – que nous rejetons totalement et que nous voulons combattre –, il est important d'avoir des informations pour mener des actions efficaces. Il est primordial qu'elles soient en lien direct avec le phénomène que nous souhaitons appréhender. Hormis les signalements fournis par Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, disposons-nous d'une étude globale sur les discriminations subies par les personnes LGBTQIA+? Celle-ci nous permettrait de mieux orienter nos actions.

L'appel à projets mentionné permettra-t-il de mener une telle étude? Bien entendu, il faut qu'elle soit quantifiable et faisable. Pouvons-nous y voir un outil d'aide à la décision afin de choisir des projets efficaces et répondant spécifiquement à la réalité de terrain? Je ne dois pas vous apprendre que les deniers publics sont malheureusement comptés.

Monsieur le Ministre, j'espère que vous donnerez plus d'informations sur les critères de cet appel à projets. Quelle sera la somme maximale attribuée à chaque projet potentiel? Hormis le dépôt des propositions pour le 15 octobre, quel sera le calendrier de sa mise en œuvre et de sa concrétisation?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – À ma connaissance, aucune étude globale sur les discriminations subies par les personnes LGBTQIA+ n'a encore été réalisée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs types de projets pourront être soutenus par le biais de cet appel à projets, tels que des études et des recherches-actions. Toutefois, la réalisation d'une étude qualitative globale de cette ampleur dépasse le cadre global de cet appel. En effet, ce premier appel vise à soutenir en priorité des projets qui répondent à des besoins spécifiques identifiés par le secteur associatif en matière de lutte contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes. Cette action vise également à faire remonter du terrain des besoins émergents, notamment à la suite de la crise sanitaire, ou qui touchent des groupes spécifiques tels que les lesbiennes ou les personnes transgenres.

Aucun montant minimal ou maximal n'a été défini. Pour être sélectionnés, les projets devront répondre de manière satisfaisante aux quatre critères suivants: la pertinence d'opportunité du projet, la qualité du projet, le développement de partenariats et la diversité du public. Une attention particulière sera accordée aux projets visant des personnes faisant l'objet d'autres mécanismes de discrimination en fonction de l'origine nationale ou ethnique, de l'ascendance, de la couleur de peau, du genre, du milieu social, du handicap, de l'âge, de la conviction philosophique ou religieuse. Ces critères seront repris dans le texte de l'appel à projets disponible sur le site de la Direction de l'égalité des chances.

L'appel à projets a été lancé le 3 septembre dernier et sera clôturé le 15 octobre prochain. Le jury, constitué de représentants de la Direction de l'égalité des chances, de mon cabinet, d'Unia et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), se réunirait le 28 octobre afin d'établir la liste des projets à soutenir. Cette sélection me sera soumise dans foulée pour décision finale.

Comme indiqué dans l'appel, les projets retenus devront débiter au lendemain de la notification de l'attribution du projet pour se terminer au plus tard le 30 novembre 2022.

M. Hervé Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir donné plus d'informations sur cet appel à projets. Il s'agit d'une initiative heureuse quand on connaît la situation sur le terrain. L'objectif est d'apporter, grâce à des micro-projets, des solutions concrètes aux réalités de terrain, en fonction de la pertinence, de la qualité des projets et des partenariats établis et de la diversité des publics concernés. Espérons que cet appel à projets rencontre un grand succès et que toute une série de projets puisse ensuite se développer. J'ai bien compris que les études en font partie, contrairement à une étude globale qualitative, vu la taille de notre territoire. Je comprends bien que cela nécessite vraisemblablement d'autres montants.

Vous avez évoqué la dimension intersectionnelle de certaines discriminations. On peut débattre de l'intersectionnalité pendant des heures, mais cela demande justement des informations quantitatives qui sont particulièrement difficiles à obtenir si on ne dispose pas de données plus larges. À la limite, parallèlement à cette initiative heureuse que je soutiens et pour laquelle je vous remercie, on pourrait envisager, dans un autre registre, une approche plus globale de cette réalité. Cela nous aiderait à moyen et long termes.

1.11 Question de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Lancement d'un projet pilote avec l'entreprise d'économie sociale fix.brussels»

Mme Françoise Schepmans (MR). – L’initiative entrepreneuriale *fix.brussels* repose sur une offre de travaux de construction et de rénovation d’infrastructures publiques, en particulier des établissements scolaires néerlandophones. Elle a été mise en œuvre par un acteur de l’économie sociale. Concrètement, *fix.brussels* forme des chercheurs d’emplois peu scolarisés aux métiers du bâtiment et les met au travail sur des chantiers. Les ouvriers apprennent également le néerlandais sur leur lieu de formation.

De la peinture aux travaux d’isolation en passant par la menuiserie, les finitions intérieures ou le placement de sanitaires, ce sont autant d’activités qui permettent dans une logique «gagnant-gagnant», d’une part, de soutenir le taux d’emploi grâce aux subsides régionaux et, d’autre part, d’aider les établissements scolaires qui ne paient que les frais de matériel et une contribution limitée pour les frais de fonctionnement.

Au vu des opportunités potentielles de ce modèle de travail pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le rapport intermédiaire de CLEF-WB, «*Un chantier, des lieux, des enseignements en Fédération Wallonie-Bruxelles, le chantier des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles*», propose le lancement d’un projet-pilote avec l’entreprise *fix.brussels*.

Monsieur le Ministre, cette suggestion recueille-t-elle également votre assentiment? Le cas échéant, où en est la préparation de ce dossier? Quelle est la formule retenue pour la désignation du ou des établissements concernés dans le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)? Une extension ultérieure de cette initiative à des acteurs de l’économie sociale en Wallonie est-elle à l’étude? Qu’en est-il des autres réseaux d’enseignement? Enfin, comment devrait s’articuler l’évaluation dudit projet pilote avec la réflexion menée au sein du groupe de travail «Bâtiments scolaires» de WBE?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Dans le cadre des besoins urgents de places dans les établissements scolaires de la Région de Bruxelles-Capitale, la Direction générale des infrastructures (DGI), le Service général des infrastructures scolaires du réseau d’enseignement organisé par WBE, l’organisme *perspective.brussels* et l’entreprise d’économie sociale *fix.brussels* ont entamé des échanges constructifs en juin dernier.

Pour la rentrée scolaire de 2021, il est apparu que la mise en œuvre de cette potentielle collaboration n’était pas envisageable, car *fix.brussels* n’était pas en mesure de mobiliser ses équipes durant l’été, plusieurs questions structurelles devant être résolues. Néanmoins, les chefs de projet du groupe de travail 2 (GT2) consacré à WBE dans le chantier des bâtiments scolaires se sont aperçus que le modèle prôné par *fix.brussels* pouvait être un bon outil pour réaliser des travaux de rénovation légère dans les écoles. L’entreprise d’économie sociale

fix.brussels n'est par ailleurs pas équipée pour intervenir dans les travaux de gros œuvre.

Plusieurs expériences menées dans les écoles en Communauté flamande se sont avérées probantes et ont démontré que les modèles pouvaient être efficaces. Cette réflexion est abordée au sein du chantier du GT2 au regard de la réflexion menée sur les régies et la professionnalisation des personnels ouvriers.

Dans ce cadre, il a été proposé de travailler en 2021-2022 sur une expérience pilote qui permettrait à *fix.brussels* ou toute autre structure similaire de mettre une équipe à disposition pendant un an afin de réaliser des travaux dans des établissements situés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Si WBE est à l'initiative de cette démarche, la possibilité d'élargir l'intervention de *fix.brussels* à tous les réseaux disposant d'établissements à Bruxelles est également à l'étude. Le montant maximal des travaux par école est actuellement de 30 000 euros et la demande doit venir des pouvoirs organisateurs. Le projet pilote en est à sa phase d'étude: il faut notamment étudier la question du respect du marché public, car l'entreprise sociale *fix.brussels* n'est pas la seule association à proposer ce genre de solutions sur le territoire bruxellois et la concurrence avec les entreprises privées est réelle. Si l'expérience s'avère fructueuse, le modèle pourra également être étudié en Région wallonne.

Mme Françoise Schepmans (MR). – L'intérêt de cette entreprise d'économie sociale est qu'elle forme des jeunes aux métiers de la rénovation légère. C'est important!

J'appelle le gouvernement à soutenir cette initiative qui a des effets concrets du côté flamand, d'autant plus qu'elle permet d'apporter des réponses à la problématique des bâtiments scolaires. Mon groupe est en tout cas en attente d'avancées significatives par rapport à de tels projets.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de Mme Diana Nikolic, intitulée «Prise en charge des frais inhérents à la solidarité des écoles à la suite des inondations», et de M. Yves Evrard, intitulées «Évolution de l'inclusion des personnes en situation de handicap et préparation de la conférence ministérielle Handicap (CIM Handicap)» et «Suites réservées à l'enquête SONECOM sur l'état du patrimoine scolaire», sont retirées.

La question orale de M. François Bellot à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Subventions UREBA (rénovation énergétique des bâtiments)», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h05.*